



Conseil communal
Bureau du Conseil

Rapport de la Commission des finances au Conseil communal de la Ville de Pully

**Préavis No 04 - 2019 - Crédits supplémentaires au budget
communal de l'exercice 2019, 1^{ère} série
Crédit demandé : CHF 80'000.00**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission des finances a procédé à l'examen du préavis lors de sa séance du 14 mai à la Maison pulliérane. Elle a siégé en présence de M. Gil Reichen, Syndic et de M. Claude-Alain Chuard, Chef du Service des finances qu'elle remercie pour les précisions apportées aux commissaires.

Préambule

C'est une modeste 1^{ère} série qui est présentée au Conseil, mais le contrôle des charges dépassant le budget oblige à lui présenter cette demande, dès que le montant dépasse CHF 5'000.00.

Discussion sur le préavis

Le préavis est passé en revue point par point et suscite les remarques suivantes :

3.1 Crédits supplémentaires relatifs à des charges de personnel (pages 3-4) :

Le mot « Musées » (bas de la page 3) n'est bizarrement suivi d'aucune explication. C'est parce qu'il n'y a aucune dépense engagée, l'explication figure en haut de la page suivante.

Les trois maladies de longue durée dans les différents services ne concernent pas des burnouts et n'appellent donc aucune question sur leurs conditions de travail

D'autre part, leur remboursement (ainsi que celui du congé maternité) par l'assurance perte de gains (APG), estimé à CHF 110'000.00, intervenant sur l'exercice 2019, il est automatiquement déduit du total des crédits demandés. C'est la compensation partielle par augmentation des revenus mentionnée en haut de la page 4.

3.2.1 Récapitulatif des crédits supplémentaires ... (page 5)

La remarque technique récurrente est faite sur le terme « augmentation des revenus » qui n'en est pas une, mais bien un prélèvement sur un fonds comptable.

Vote et conclusions

Les conclusions figurant à l'article 7 (pages 6 et 7) sont relues et le préavis est accepté à l'unanimité par 11 oui.

La Commission des finances vous demande donc de les accepter également, telles qu'énoncées dans le préavis No 04-2019, soit

d'accorder à la Municipalité les crédits supplémentaires demandés au budget communal de l'exercice 2019, 1ère série, tels que présentés dans le présent préavis, pour un montant total net de CHF 80'000.00.

Pour la Commission des finances
Anne Schranz, rapportrice

Pully, le 19 mai 2019